



LE « WARRANTAGE » : UN GAGE D'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

QU'EST-CE QUE LE WARRANTAGE ? EN QUOI CETTE PRATIQUE REPOND-ELLE AUX BESOINS DES PETITS AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES ?

Les petits agriculteurs et agricultrices bradent souvent leur production dès la récolte pour amortir leurs dettes ou satisfaire des besoins prioritaires. Lors que la période de soudure arrive, ils sont contraints de « ré-acheter » ces mêmes produits agricoles à des prix très élevés, et se retrouvent donc dans un cercle vicieux puisqu'ils doivent parfois contracter de nouvelles dettes.

Le warrantage permet de sortir les petits producteurs et productrices de ce cercle vicieux et de mieux valoriser leurs produits. C'est un outil de gestion, de la trésorerie et du risque agricole, adapté aux petits producteurs. Aussi appelé « crédit stockage », le warrantage consiste pour une organisation paysanne et/ou ses membres producteurs à obtenir un prêt en mettant en garantie leur production (de maïs, riz, niébé, etc.).

Grâce au warrantage du niébé dans le cadre du projet « Réduction des pertes post-récoltes » (PPR) mis en œuvre par HELVETAS Bénin, de petits producteurs à Koukongou ont amélioré leur revenu de 130%, et d'autres producteurs à Coffè-Agbala l'ont amélioré de 111%.



HISTOIRES A SUCCES DU WARRANTAGE



N'SARE Martine

**Productrice et mère de
5 enfants à Koukongou**

Dans le magasin de stockage, plus d'une dizaine de sacs de riz, de maïs et de niébé de 100kg sont enregistrés sous mon nom contre 50 000 FCFA de crédit. J'investis une partie de ce crédit dans la fabrication du fromage de soja très sollicité dans l'accompagnement du breuvage de Tchoukoutou. Je vais de cabaret en cabaret pour écouler mes fromages. Les bénéfices ont permis à notre couple de warranter plusieurs autres sacs de soja les années suivantes. Depuis lors, notre foyer ne s'endette plus pour les soins de santé et l'instruction de trois de nos cinq enfants encore scolarisés.



J'ai récolté 49 sacs de maïs de 100 kg et en ai warraté 17. J'ai reçu un crédit de 360 000 FCFA qui m'a permis d'acquérir de l'engrais et des outils pour les travaux champêtres. Des 10 sacs de riz et 32 sacs de maïs récoltés, j'en ai prélevé un peu pour la consommation de ma famille. J'ai résolu beaucoup de problèmes grâce au warrantage.



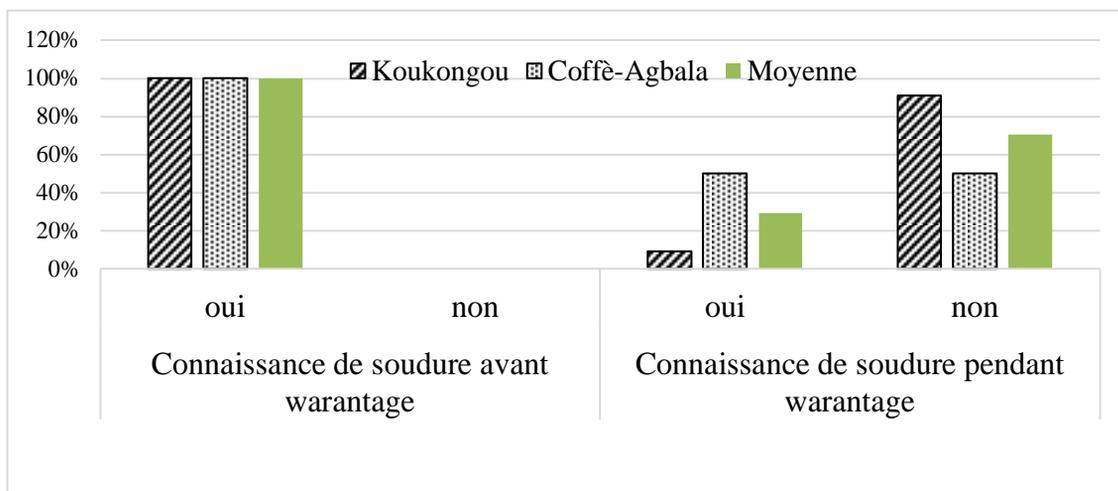
ADJAHOUNKA Adam

**Producteur et père de
famille à Coffè-Agbla**



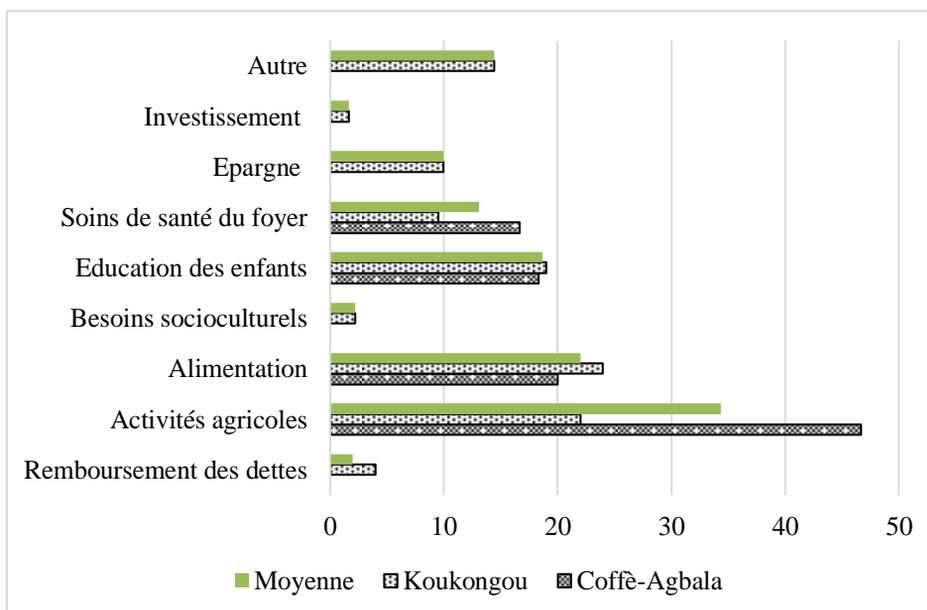
LES EFFETS DU WARRANTAGE SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

Depuis qu'HELVETAS Bénin a initié le warrantage, la majorité des producteurs et productrices qui ont déposé leur production comme crédit stockage n'ont plus rencontré de difficultés lors de la période de soudure, leur famille n'a pas connu d'insécurité alimentaire.



REPARTITION DES REVENUS TIRES DU WARRANTAGE

Les déposants ou « warranteurs » utilisent une partie du crédit ou du revenu tiré du warrantage pour couvrir les besoins d'éducation de leurs enfants et des soins de santé de leur foyer.





RESUME DES AVANTAGES DU WARRANTAGE



Evite le bradage des produits

Rend les produits disponibles et accessibles en période de soudure

Permet de vendre les produits à un prix intéressant et améliore le niveau de revenu

Contribue à l'autonomisation des femmes

Valorise des magasins non utilisés et promeut le stockage collectif

QUELQUES LECONS APPRIS DE LA PRATIQUE DU WARRANTAGE

Stockage-conservation

- Choisir des spéculations faciles à conserver, susceptibles d'augmenter de valeur dans le temps
- L'utilisation des sacs PICS permet une meilleure conservation des produits

Organisation

- Choisir des responsables dynamiques, crédibles et dignes de confiance
- Respecter le calendrier de constitution des stocks
- Cadenasser doublement les magasins pour éviter tout retrait individuel ou frauduleux

Marché

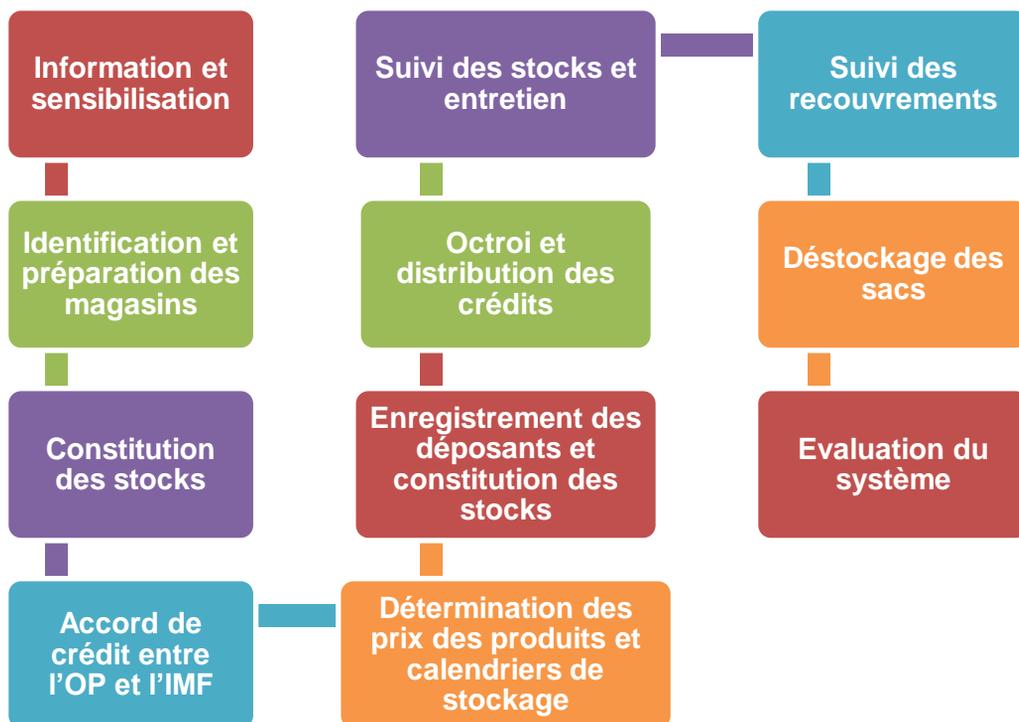
- Vendre de façon séquentielle pour faire face à la volatilité des prix
- Mettre en place un système d'information sur l'évolution des prix du marché





COMMENT METTRE EN ŒUVRE LE WARRANTAGE ?

La mise en œuvre du warrantage suit un 11 étapes, schématisées ci-dessous:



QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REUSSITE DU WARRANTAGE ?

Il ne suffit pas de suivre ces étapes pour que le warrantage réussisse.

Certaines conditions préalables sont nécessaires :





HISTOIRES A SUCCES DU WARRANTAGE



TCHANDO François

**Responsable de zone de
la CCIF, antenne de
Natitingou**

La coopérative CCIF est une institution de micro-finance dont la mission est d'appuyer les femmes de l'Atacora dans leurs activités génératrices de revenus par de petits crédits. Depuis 2014 que le warrantage a pris corps avec HELVETAS, les productrices qui ont compris la démarche se sont enrichies. Lors de la première année d'expérience du warrantage, la CCIF a octroyé de petits crédits à des agricultrices pour qu'elles démarrent une activité. A Koukougou, le village où le warrantage a bien réussi, l'organisation paysanne a bénéficié d'un crédit d'1 000 000 FCFA. A Kounadogou, les producteurs ont reçu 421 400 FCFA.



Avec LDLD, nous avons pu convaincre 74 agriculteurs, dont 44 femmes, réunis en organisations paysannes à faire du warrantage avec le soutien financier de la Coopérative pour la promotion de l'épargne et du crédit CEPEC. L'OP a pu rembourser en six mois les 7 283 250 FCFA que l'institution de micro-finance leur a accordé comme crédit.



CONGO TCHAME Sylvestre

**Chargé du projet de réduction
des pertes post-récolte , ONG
LDLD, Dassa**

LE PROJET DE REDUCTION DES PERTES POST-RECOLTE (PPR)

Le projet « Réduction des Pertes Post-Récolte-PPR en Afrique Subsaharienne » est l'un des trois projets du programme global « sécurité alimentaire » financé la Direction suisse pour le Développement et la Coopération (DDC). Il est mise en œuvre au Bénin et au Mozambique. HELNETAS Swiss Intercooperation (HSI) en consortium avec Food, Agriculture and Natural Resources Policy Analysis Network (FANRPAN) et les partenaires associés African Forum for Agricultural Advisory Services (AFAAS) et AGRIDEA ont été mandatés pour l'exécution de ce projet régional africain.

Le projet a été initié en avril 2013 et en est à sa deuxième phase de mise en œuvre

Objectif général du projet

Accroître la sécurité alimentaire des petits producteurs d'Afrique Subsaharienne par le biais de la réduction des Pertes Post Récolte (PPR) aux niveaux des exploitations familiales agricoles et au niveau des organisations paysannes.

RESULTATS ATTENDUS DU PROJET PPR



L'amélioration de la gestion post-récolte par les options améliorées de stockage le long des chaînes de valeur des céréales et légumineuses.



La documentation et la diffusion des options de bonnes pratiques de réduction des pertes post-récolte.



L'introduction et la mise en œuvre des cadres réglementaires appropriées sur la réduction des pertes post-récolte dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire.



BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER DU PROJET PPR

Le bilan physique et financier du projet PPR a été établi en mai 2018.

Les produits warrantés dans le cadre du projet dans les communes de Boukoubé (Département de l'Atacora) et de Savalou (Département des Collines) sont le maïs, le niébé, le riz, le sorgho et le piment.

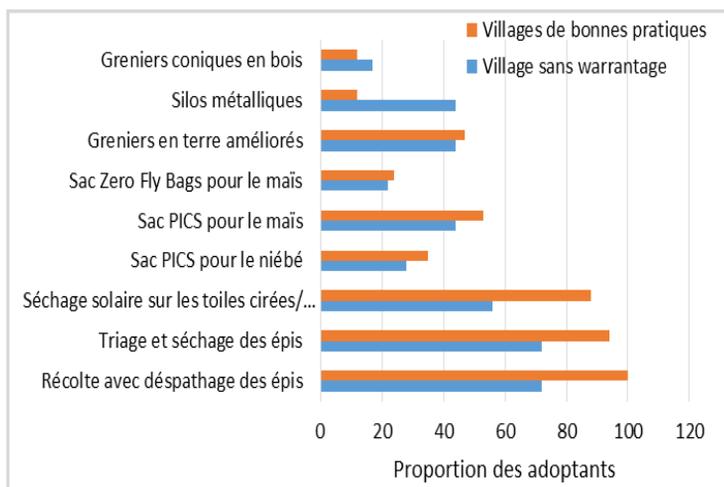
De 2013 à 2017, le warrantage de 2 074,50 sacs a donné droit aux déposants à un crédit de 25 184 850 FCFA .

Le montant de crédit contracté à Boukoubé et de 5 608 800 FCFA (1% par mois d'intérêt) contre 328,5 sacs de produits warrantés.

A Savalou, le crédit obtenu est de 19 576 050 FCFA (1,7% par mois) contre un stock de 746 sacs. Le taux de remboursement est de 100% à Boukoubé et de 97% à Savalou.



ADOPTION DES INNOVATIONS GRACE AU WARRANTAGE



Le taux d'adoption des bonnes pratiques de réduction des pertes post-récolte est plus élevé dans les villages de warrantage par rapport aux autres villages.

Les pratiques de récolte avec le déspathage des épis, du triage et séchage des épis sont fortement adoptées par les déposants.